

Bruno-Manser-Fonds



BMF, Heuberg 25, CH-4051 Bâle, Suisse

Editorial

C'est grâce à la recherche scientifique et à l'esprit innovateur de l'être humain que les 150 dernières années de développement technique nous ont apporté aisance et bien-être. Pendant cette période, le commerce de libre-échange a conquis le monde, et nous faisons partie des heureux 20% de la population mondiale qui s'approprie à bon marché 80% de toutes les ressources de la planète. Pour les bois tropicaux, c'est dans le pays importateur que se réalisent 90% des bénéfices. Ici aussi, et une fois de plus, c'est nous qui nous mettons l'argent dans la poche! Quelques politiciens et représentants de ce système économique, orienté vers le profit à court terme, se défendent pieds et poings liés contre toute transparence et limitation du commerce, même lorsque les droits de l'homme sont bafoués. Ils sont eux-mêmes devenus les victimes de leurs pratiques commerciales, incapables d'agir et de réagir selon certains principes éthiques. Mais est-il possible de modifier cette situation d'un jour à l'autre, par décision «d'en haut»? C'est fort peu probable. L'expérience nous enseigne que tout changement commence par de petits pas, débute modestement. Ces petits pas sont possibles là où chacun prend personnelle-

ment une part de responsabilité, s'engage pour ses idées et agit en conséquence. Le bon sens nous recommande aujourd'hui de ne plus acheter de produits qui mettent en danger l'homme et son environnement. Et nous pouvons mettre ce principe en pratique immédiatement: en renonçant volontairement à certains achats ou en choisissant consciemment certains produits plutôt que d'autres, nous pouvons exercer une influence directe sur notre environnement. Après la diffusion d'une émission de télévision en Grande-Bretagne sur la coupe illégale de mahagonis au Brésil par des compagnies forestières britanniques, les ventes de ce bois au Royaume-Uni ont chuté de 80% en deux semaines. Certains succès ont également pu être enregistrés en Suisse: comparées à l'année précédente, les importations de bois tropicaux ont baissé d'environ un tiers en 1993 (bois brut et bois de sciage). Laissons les commerçants indifférents à ce qu'ils vendent assis sur leurs stocks! Soutenons les entreprises qui donnent à leurs clients des informations sur l'origine et le type de matières premières qu'elles utilisent – aussi sur le bois – et qui renoncent volontairement à employer des bois tropicaux.

Cordialement à vous
Bruno Manser

Photo: Bruno Manser



Actualités

Réflexions sur la situation au Sarawak

par Bruno Manser

La résistance non violente des Penans et d'autres peuples Dajak à l'intérieur de Bornéo contre la destruction de leur espace vital a fait prendre conscience au public du pillage auquel sont soumises les dernières forêts naturelles de la Terre et du mépris qui règne à l'égard des droits fonciers traditionnels des peuples indigènes. De l'Australie au Japon, de l'Europe au Canada, des organisations, par des actions spectaculaires telles que le blocage de bateaux, des «actions vappes» et autres manifestations, ont attiré l'attention sur cette situation. Leur appel est parvenu jusqu'à Berne, jusqu'à l'Union européenne et jusqu'à l'ONU. Des scientifiques, en partie sur mandat de l'Organisation internationale du commerce de bois tropicaux (ITTO) et de la Banque mondiale, ont étudié la situation sur place et fait des recommandations en vue d'une réduction massive des coupes. Fin 1993, le Chief Minister du Sarawak, Datuk Taib Mahmud, a ordonné un arrêt des coupes de bois jusqu'à la fin de l'année, les quotas autorisés étant déjà largement dépassés. Ce moratoire n'a pas occasionné de pertes financières, car il a provoqué une forte hausse du prix du bois. Plus les ressources s'amenuisent, plus les prix augmentent. D'ici la fin du siècle, le Sarawak – à l'exception de quelques rares réserves – aura irrémédiablement perdu ses dernières forêts primaires. Et ceci notamment pour les raisons suivantes:

1) Manque de volonté politique sur place:

La Malaisie de l'ouest tire 95% de ses profits des réserves de pétrole du Sarawak, de 20% plus élevés que ceux provenant de l'industrie du bois. C'est ainsi que le commerce du bois est devenu la principale source de revenu du gouvernement et de ses politiciens, auxquels le Chief Minister distribue des licences et qui ensuite en font cadeau à leurs amis, leurs connaissances et leurs partenaires d'affaires.

2) Aujourd'hui encore, 99% des bois tropicaux qui se vendent dans le monde proviennent de coupes illégales, aussi dans le

cas du bois du Sarawak. L'Organisation internationale du commerce de bois tropicaux, ITTO, a décidé, dès l'an 2000, de ne plus vendre que du bois provenant de soi-disantes «exploitations durables». Mais il sera déjà trop tard pour les forêts du Sarawak!

3) Les responsables au Japon, au Conseil des ministres de l'Europe et au Conseil fédéral continuent de s'opposer à un moratoire sur l'importation comme le demande depuis 1987 une résolution du Conseil de l'Europe. Cette attitude s'explique pour des raisons économiques: le commerce de bois tropical est une bonne affaire, et personne ne veut mettre en danger, par des mesures restrictives, de fructueuses relations commerciales. C'est ainsi que la Malaisie figurait, en 1993 et avec 50,7 millions de francs, en tête des exportations suisses d'armes!

4) Jusqu'à présent, c'est en général inconsciemment qu'on achète du bois en provenance du Sarawak. Ce bois, avec d'autres variétés tropicales, sert de matière première bon marché et se trouve souvent caché sous un emballage plastique simulant du bois indigène. Seule l'obligation de remplir une déclaration qui fournit des informations précises sur l'origine et le type de bois (essence) peut mettre un terme à ce scandale.

5) Pour l'instant, des directives interdisant l'utilisation de bois tropicaux dans les bâtiments publics ne sont en vigueur que dans quelques villes européennes. Les campagnes d'information en Europe, en Australie et aux Etats-Unis ont certes sensibilisé l'opinion publique, mais les principaux consommateurs de ce bois ont changé: la Thaïlande, complètement déboisée, est devenu le pays importateur numéro un de bois de sciage en provenance de Malaisie. Avec l'essor économique de la Chine, un nouveau marché – infini – est en train de se créer pour les bois tropicaux ...

6) Les seules actions vraiment efficaces ont été les innombrables barrages de routes

organisés par les Penans et autres indigènes sur place. Ils ont réussi à stopper les bulldozers aussi longtemps que les autorités les ont respectés, parfois pendant cinq à huit mois. Cette résistance active a toutefois été sapée par les mesures suivantes:

a) intimidation des opposants par modification des lois (6000 M\$/env. 4000 francs suisses d'amende, condamnation jusqu'à deux ans de prison)

b) plus de 600 arrestations depuis 1987

c) menaces et actes de violence des militaires, de la police et des troupes de choc des compagnies forestières

d) corruption des chefs de tribu et de leurs portes-parole, achetés par les compagnies forestières pour qu'ils consentent à l'abattage d'arbres dans leur région.

**Destruction du village penan de Long Sebatu par des unités de l'armée et de la police le 28 septembre 1993. Intervention de bulldozers, d'hélicoptères de l'armée et de gaz lacrymogène.
Photo Hariraya**



Actualités

La situation des Penans aujourd'hui

La situation actuelle des Penans nomades et semi-nomades se détériore pour trois raisons:

A) «Coupes sélectives»

Ces dernières dix années, de vastes régions où vivent les nomades Penans ont été détruites. Certains groupes ont même perdu

la totalité de leur espace vital. Comme il n'existe pour ainsi dire aucune alternative, ils continuent à vivre dans ces zones dégradées. Après que les compagnies forestières, lors d'une première «coupe sélective», aient abattu les arbres les plus gros et les plus précieux, en règle générale d'autres compagnies suivent immédiatement et effectuent une

deuxième et même troisième coupe dans la même région. Et cela alors que les services forestiers prévoient une période d'attente de 35 ans avant ce deuxième passage! Après cette première «coupe sélective», les Penans trouvent en général encore quelques petits îlots peuplés de sagoutiers, d'arbres fruitiers et de gibier. Mais après une deuxième ou troisième coupe, la région ressemble à un véritable champ de bataille. L'abattage «sélectif» prôné jadis, où seuls environ sept arbres doivent être coupés par hectare, se révèle une farce. A l'exception de trois variétés totale-

place. Les bûcherons s'attaquent même aux arbres durian et alim, fort appréciés par les Penans pour leurs fruits, et aux arbres servant à fabriquer le poison des flèches, alors que l'abattage de ces arbres est tabou. Dans la réserve de Magoh, les compagnies forestières Shin-Yang, Rimbunan-Hijau et WTK ont coupé des dizaines d'abang, officiellement protégés. Leurs fruits, les noix «lllpe», sont un produit d'exportation important pour la fabrication du chocolat. Bien que l'abattage d'arbres sur des pentes de plus de 60% soit interdit, cela se produit actuellement dans les régions d'Ulu

**Les prescriptions forestières interdisent l'abattage d'arbres sur des pentes de plus de 60%. Mais cela se produit néanmoins, cette photo prise dans la région d'Ulu Baram au printemps de 1994 le prouve.
Photo: Abang Kecil, 1994**



ment inintéressantes du point de vue économique, on abat aujourd'hui chaque arbre de plus de 45 cm de diamètre.

B) Abattage illégal

En inspectant les zones déboisées, il est fréquent de trouver des troncs de bonne qualité et d'un cubage respectable qui ont été «oubliés» et qui pourrissent lentement sur

Baram, Ulu Tutoh, Ulu Limbang et Ulu Magoh. Même dans le parc national de Gunung Mulu, placé sous protection, des arbres ont été coupés dans la zone d'Ubung. Les fonctionnaires des services forestiers n'ont jamais inspecté les dégâts, et aujourd'hui encore, la compagnie qui en est responsable travaille dans cette région. Mais depuis que le Chief Minister du Sarawak a fait appel aux soldats de la Malai-



**Vergers des Penans nomades de la région d'Ubung complètement dévasté.
Photo: Abang Kecil, 1994**

sie de l'ouest pour lutter contre ces coupes illégales, les compagnies forestières sont devenues un peu plus prudentes.

C) Chasse illégale

Pour les Penans, une des conséquences les plus graves du déboisement est la perte de leurs ressources alimentaires provenant de la chasse, de la pêche et de la cueillette. En plus de la dégradation des sols, les bûcherons et autres personnes venus de l'extérieur sont les responsables de la disparition du gibier (san-

gliers, singes, oiseaux) car ils chassent avec des armes modernes, pêchent aux électrochocs, à la dynamite et vont même jusqu'à utiliser du poison. En 1987, le Chief Minister Taib Mahmud a prononcé une interdiction de chasser dans la région d'Ulu Baram/Ulu Limbang (territoire des Penans) pour toute personne venant de l'extérieur. Mais personne ne s'y tient, presque tous les bûcherons ont leur fusil, et même dans le parc national de Gunung Mulu, cette interdiction est constamment violée.

D) Réserves de biosphère/ zones protégées

D'après les informations dont nous disposons, la situation dans les zones protégées se présente comme suit (voir la carte à la page suivante):

1) Parc national de Gunung Mulu (529 km²)

Pour l'instant (septembre 1994), ce parc est la seule zone située en territoire des Penans qui soit légalement protégée (TPA, Totally Protected Area). Des coupes d'arbres illégales s'y sont pourtant déjà produites par Rimbunan-Hijau. Les droits traditionnels des indigènes (chasse, cueillette) y sont limités en faveur de la protection de la nature et du tourisme.

2) Forêt protégée de Melana (220 km²)

Le gouvernement a prévu cette forêt pour les Penans semi-nomades. Mais des concessions ont déjà été attribuées, la zone est ouverte à l'exploitation forestière, et une première «coupe sélective» y a été effectuée. Toutefois, on y trouve encore quelques îlots où poussent des sagoutiers, des arbres fruitiers et où vit du gibier. Les frontières n'en sont pas délimitées, et le statut foncier légal en est inconnu à ce jour.

3) Réserve de biosphère de Magoh (526 km²)

Cette réserve a été prévue par le gouvernement pour les Penans nomades. D'après

nos informations, des concessions d'exploitation forestière ont déjà été accordées pour toute la région. En juin 1994, une compagnie forestière semble avoir repris le travail dans la zone d'Ulu Bare/Ulu Magoh. La partie à l'est de la réserve est encore intacte. Le statut foncier légal est inconnu.

4) Réserve de Seridan (14 km²)

Un accord a été conclu entre la compagnie Rimbunan-Hijau et les Penans. Tant que cette compagnie forestière possède la licence d'exploitation, cette réserve est protégée par un contrat privé.

5) Réserve d'Adang (50 km²)

Cette réserve a été mentionnée par le gouvernement dans la presse. Sa position exacte est toutefois inconnue, même les Penans sur place n'en savent rien. Une compagnie forestière de Lawas est en train de viabiliser la zone.

6) Réserve de Tutoh (22 km²)

A été mentionnée par le gouvernement dans la presse. La position exacte de cette réserve est toutefois inconnue.

7) Long Kidáh (quelques hectares)

Petite île de quelques hectares de forêt naturelle (entre autres 20 grands arbres meranti) qui, grâce à la présence continue des Penans Kurau Kusin depuis 1987, a pu être protégée de tout abattage.

Sarawak Situation

**Citations des Penans:
«Ils ont des oreilles
comme des champignons!»**

L'inutile et interminable résistance et le manque de nourriture ont amené ce peuple pacifique à ses limites. Là où dans le temps on riait, on dansait et on chantait, on ne trouve aujourd'hui plus que frustration, déception, tristesse et colère. «Des larmes sont dans mes yeux, mes yeux d'homme, parce que j'ai perdu. Quand viennent les compagnies, c'est comme quand nous brûlons des termites: elles ne savent pas se défendre et crèvent toutes. Nous sommes comme des animaux sans crocs! Ils veulent détruire le pays jusqu'à Batu

Lawi. Ne dites pas qu'il y a des réserves. Venez, et voyez vous-mêmes. Ce nom sera bientôt donné à un pays mort! Nous parlons et parlons – mais ils ont des oreilles comme des champignons!»

Un Penan qui a vécu la destruction du barrage sur le fleuve Sebatu dit: «Nous avons tout essayé, mais nous n'avons pas pu arrêter la compagnie Sam-Ling. Vous nous avez dit de rester pacifiques, même lorsqu'ils usent de violence. Maintenant, nous avons vu comme le sang coulait du corps de nos proches. Si vous ne venez pas vite, nous allons mourir. Lorsque nous aurons tous été tués, vous n'aurez plus besoin de venir!»

Sarawak, avril 1994



Photo: Bruno Manser

Japon

**Soutenez le travail
du «Sarawak Campaign
Committee» japonais!**

par Roger Graf

Le Japon, avec une part mondiale de 30%, est le plus gros importateur de bois tropicaux. Ce pays importe autant de bois

que l'ensemble de l'Union européenne. Près de 70% de ce bois sont importés par le Japon sous forme de bois brut provenant presque exclusivement des deux États malais du Sarawak et du Sabah. Le Sabah a récemment interdit l'exportation de bois brut, après qu'en 1991, presque 70% de toutes les exportations aient été effectuées en direction du Japon. De ce fait, l'importation

de bois tropicaux dans l'île nippone se concentre maintenant sur le Sarawak (50% de la production va au Japon) et depuis peu aussi sur la Papouasie Nouvelle-Guinée et la région du Pacifique sud (Iles Salomon). Au Japon, 80% du bois tropical importé sont utilisés en contre-plaqué, en particulier dans l'industrie du bâtiment et pour la fabrication de meubles. Près de 20% du bois tropical employé par les Nippons sont destinés aux coffrages pour le béton. Après utilisation, ce bois est jeté, car les frais de stockage sont trop élevés!

des Penans, etc. De premiers succès peuvent être enregistrés: en été 1993, les districts de Kanangawa et de Tokyo ont décidé de réduire de 70%, respectivement de 50%, la consommation de contre-plaqué pour la construction, et ceci dans les trois années à venir. L'Union des 81 plus grandes entreprises de construction japonaises a également annoncé vouloir réduire de 35% cette consommation dans les cinq prochaines années. Mais en dépit de ces quelques résultats positifs des campagnes menées par le SCC, l'importation de bois tropicaux au Japon n'a pratiquement



Grève de la faim devant le bâtiment de la conférence de l'Organisation internationale du commerce de bois tropicaux (ITTO) à Tokyo.

Photo: SCC, 1992.

Au Japon, la protection de l'environnement est une idée nouvelle qui en est à ses débuts, et les groupes engagés dans ce domaine connaissent une situation difficile. Conscients du fait que la destruction des forêts naturelles, en particulier au Sarawak, est directement liée à l'énorme consommation de bois tropicaux de leur pays, un groupe de protection de l'environnement a été fondé au Japon en août 1990 sous le nom de «Sarawak Campaign Committee (SCC)». Le SCC s'est fixé pour objectif d'obtenir un moratoire sur l'importation de bois en provenance du Sarawak tant que les questions de droits fonciers des indigènes ne seraient pas réglées et que ne seraient pas mises en pratique des méthodes forestières compatibles avec l'écologie. Le SCC publie deux brochures d'information, une en japonais, l'autre en anglais, réalise des études sur les bois tropicaux et les peuples indigènes et tente de sensibiliser le public, le gouvernement et les entreprises privées par des actions, des grèves de la faim, des conférences, des visites de représentants

pas diminuée. Il est donc très important que les personnes engagées dans le SCC poursuivent leurs actions! Car c'est seulement si l'on parvient à réduire sensiblement la consommation de bois tropical au Japon qu'il y a une chance d'améliorer la situation au Sarawak et dans d'autres pays tropicaux.

Le petit bureau du SCC se trouve à Tokyo. Quatre personnes y travaillent et organisent les campagnes. La Fondation Bruno Manser leur a versé un montant de soutien de 8700 francs, et nous aimerions poursuivre ce soutien à l'avenir.

Nous vous prions d'encourager vous aussi le SCC. Sans succès notables au Japon, la situation dans le commerce de bois tropicaux ne pourra pas s'améliorer!

Tous les dons sont les bienvenus. Nous vous prions d'utiliser le bulletin de versement ci-joint (mention: Japon).

Un grand merci à tous!

Eloge

Une étoile est née

Le 3 juin 1994, Marlène Kanas s'est noyée dans la mer au Venezuela. Elle avait 31 ans et attendait un enfant.

De toi, Marlène, nous gardons le souvenir d'un petit bout de femme pleine d'énergie! Toujours prête à te battre pour les baleines, les dauphins, les éléphants, pour l'Antartique, pour la liberté de la Loire, prête à te battre contre l'industrie nucléaire, à te battre pour la

vie. Tu t'es pleinement engagée pour sauver les arbres de Paris et les Penans et leurs forêts à Bornéo. Tu t'es défendue comme une tigresse lorsque dans le port de Nantes, des policiers t'ont tordu les bras!

Chère Marlène, que ton esprit et ton énergie continuent à soutenir ton compagnon Jacky, l'organisation pour la protection de l'environnement «Robin des Bois» à Paris et le mouvement international pour la protection de l'environnement.

Marlène Kanas



L'obligation de déclarer le bois et les produits du bois

Peut-on déclarer le papier et le carton?

par Tobias Haller

Depuis quelques temps, la Fondation Bruno Manser (BMF) s'engage pour rendre la déclaration du bois et des produits du bois obligatoire. La motion acceptée de justesse par le Conseil des Etats et son pendant au Conseil national est désignée, dans les médias, sous le terme de «Déclaration du bois tropical». Cette formulation est fautive, car la motion demande explicitement que la variété du bois et le pays d'origine soient indiqués pour l'ensemble des bois et des produits du bois. En font donc aussi partie la pâte de bois et la pulpe de bois utilisées pour la fabrication du papier et du carton. Une partie de ces matières premières employées en Suisse provient de forêts tropicales dites «tempérées» et de forêts boréales, où sont également effectuées des coupes rases. Dans ces régions aussi, comme dans le cas du Sarawak et des Penans, l'environnement naturel et les peuples indigènes qui y vivent sont menacés et souffrent des méthodes d'exploitation pratiquées par les compagnies forestières.

Le papier et le carton – de véritables produits du bois – doivent-ils aussi être déclarés? La Commission du Conseil national pour l'environnement, l'aménagement du territoire et l'énergie (UREK) a répondu par l'affirmative à cette question. Les opposants à une déclaration obligatoire combattent en particulier l'obligation de déclarer le papier et le carton. Afin d'examiner si une telle déclaration est possible, le BMF a réalisé, en mai dernier, une petite enquête auprès de trois fabriques de papier et l'a ensuite étendue à 13 entreprises. Cela représente plus de la moitié des 27 entreprises suisses travaillant dans ce secteur.

Déclaration: presque tous peuvent ... mais pas tous veulent!

En principe, presque toutes les fabriques peuvent déterminer d'où proviennent la

pâte et la pulpe de bois qu'elles utilisent, car elles traitent souvent depuis fort longtemps avec les mêmes fournisseurs. Mais même si elles achètent leur pâte de bois sur le marché mondial et que cette dernière provient chaque fois d'une source différente, il est tout à fait possible, techniquement, d'en déterminer l'origine. Selon la longueur des fibres de cellulose, la variété du bois utilisé peut être déterminée en laboratoire, ce qui permet en général d'en connaître aussi le pays d'origine. De plus, la pâte de bois étrangère doit être déclarée comme telle à la douane. La volonté de déclarer les produits du bois n'existe cependant pas chez tous les représentants des entreprises suisses: sur 16 personnes interrogées, pour la plupart les responsables des achats ou des laboratoires, 11 étaient prêtes à le faire. Toutefois, trois exemples ne sont pas significatifs, car les entreprises en question utilisent presque exclusivement du papier recyclé. Ainsi, 8 fabriques sur 13 qui achètent de la pâte et de la pulpe de bois sont en faveur d'une déclaration obligatoire. Cela représente, avec 60%, plus de la moitié des entreprises interrogées. Des 5 fabriques ne désirant pas de déclaration obligatoire, seules deux ont opposé un non catégorique. L'entreprise Tela, qui fabrique un grand nombre de produits en papier spéciaux (du papier hygiénique de haute qualité jusqu'aux filtres à café), explique son refus en arguant qu'elle investit beaucoup d'argent et de temps pour développer un produit. Une déclaration équivaldrait à révéler un secret de fabrication. Cet argument n'est toutefois que partiellement valable, la connaissance des processus de production chimiques et mécaniques étant bien plus importante que la composition de la pâte de bois. A partir d'une indication sur le type de bois et la provenance de la cellulose utilisés, comme le demande la motion, il n'est certainement pas possible de copier un produit de marque. Attitude de refus aussi à la fabrique de papier d'Utzenstorf. La pâte de bois étrangère utilisée par cette entreprise (seulement 8% environ sur l'ensemble de la production) serait un mélange qui ne pourrait que difficilement être analysé pour en déterminer l'origine. De plus, une déclaration mentionnant un pays étranger engendrerait chez les clients des associations négatives et équivaldrait donc à une publicité défavorable. Le premier argument est en contradiction totale avec les déclarations des autres entreprises. S'agissant du deuxième, la fabrique d'Utzenstorf doit accepter la question de savoir si elle a quelque

chose à cacher. D'autres représentants d'entreprises, en faveur d'une telle déclaration, ont souligné qu'une politique d'information transparente était profitable à leurs affaires. Que ceux qui ne jouent pas cartes sur table laissent supposer que tout ne se passe pas comme il faudrait et qu'une telle attitude serait néfaste pour leur image de marque! Trois autres fabriques n'ont pas réagi avec un non catégorique, mais ont avancé des doutes quant à l'utilité d'une telle déclaration; en général, l'argument avancé est que l'origine de la pâte de bois négociée sur le marché mondial, puisqu'elle provient de différents pays, exigerait à chaque fois une nouvelle déclaration et que cela n'est ni pratique, ni judicieux. On peut opposer à cet argument le fait que de nombreuses usines traitent depuis longtemps avec les mêmes fournisseurs et ne se procurent pas en permanence leur pâte de bois sur le marché mondial. Dans la plupart des entrepriens, des noms de fournisseurs ont été cités, par exemple pour le Canada, et plus spécifiquement pour la zone de British Columbia, où le géant des coupes rases McMillan Bloedel Ltd. dévaste les dernières forêts tropicales tempérées.

Voix critiques des entreprises favorables à une déclaration

A côté des positions ouvertement négatives, des voix critiques se sont également fait entendre dans les rangs des entreprises favorables à une déclaration obligatoire; la mention de l'origine accompagnant par exemple du papier à écrire à forte proportion de pâte de bois suisse devrait pour le moins se répercuter favorablement sur le chiffre d'affaires. Sinon, l'effort n'en vaut guère la peine. Il se pose également la question du contrôle des indications. De plus, il faut tenir compte du fait qu'il existe de grandes différences entre les entreprises et les produits qu'elles fabri-

quent et que des «déclarations» comparables ne sont pas toujours possibles. L'argument le plus important est que même une déclaration obligatoire ne veut encore rien dire sur l'exploitation durable des ressources et qu'en fait, elle ne fournit pas vraiment d'informations substantielles. Etudions ici plus à fond ce dernier argument:

La pâte de bois étrangère en provenance de zones de coupes rases n'est compatible ni avec la protection de l'environnement, ni du point de vue social: l'environnement et les indigènes sont toujours les perdants!

Notre enquête a montré que 10 fabriques sur 13 importent de la pâte et de la pulpe de bois de l'étranger. Trois des entreprises y acquièrent moins de 20%, les sept autres par contre entre 80 et 100% de leurs besoins en matières premières. Il existe de bonnes raisons de considérer la pâte et la pulpe de bois de l'étranger comme problématiques, voire incompatibles dans une perspective écologique et du point de vue des droits de l'homme. La cellulose et la pulpe de bois de l'étranger doivent souvent être transportées sur de longue distance, ce qui empoisonne l'environnement en provoquant des émissions de CO₂ et participe ainsi à la pollution de l'air et à la détérioration du climat. Dans les pays d'origine eux-mêmes, il y a des différences quant aux pratiques forestières. La situation est particulièrement alarmante au Canada et en Russie, où est produite une part importante de la cellulose à longue fibre. Les méthodes de coupes rases appliquées dans ces pays provoquent de gros dégâts au niveau des écosystèmes primaires et détruisent l'espace vital des peuples indigènes. Dans les forêts scandinaves aussi, on procède à des coupes rases, en particulier dans les forêts na-



**Coupe rase dans des forêts canadiennes.
Photo: P. Schneider, 1991**

turelles les plus au nord de la Finlande. Ces très anciennes forêts, qui appartiennent au gouvernement, doivent maintenant être converties en pâte de bois et seront donc détruites. Les groupes de protection de l'environnement protestent, de même que les Samis, qui veulent conserver leur espace vital. Les Samis sont particulièrement tributaires de ces anciennes forêts, car ce n'est que sur cette terre que leurs rennes trouvent les mousses et les lichens qui leur permettent de s'alimenter pendant les longs mois d'hiver. Mais le bois est l'un des produits d'exportation les plus importants de la Finlande, même si ce secteur offre moins d'emplois que le tourisme, la cueillette ou l'élevage de rennes. Des forêts dévastées n'ont jamais été une attraction pour les touristes; de plus, elles interdisent toute subsistance par la cueillette et l'élevage de rennes. Les défenseurs de la forêt du nord de la Finlande placent de grands espoirs en leur ministre de l'environnement, M^{me} Sirpa Pietikäinen, qui veut arrêter et interdire les coupes rases (Schägerl dans «Geo» 2/94).

Le problème du reboisement: diversité des variétés ou biodiversité?

Une bonne partie des forêts scandinaves est privée et est exploitée par des paysans et par d'autres personnes. Il existe des lois forestières qui, à côté du reboisement, autorisent des coupes rases selon un ancien concept d'exploitation durable: ne peut être abattu que ce qui repousse (voir les rapports de la Finnish Forestry Association, SOEDRA, Verband der Schwedischen Zellstoff- und Papierfabriken). Cette méthode est certainement bien meilleure que celle appliquée au Canada et en Russie, car les zones de coupes rases sont plus petites, et elles doivent être reboisées. Toutefois, selon les nouveaux critères de l'exploitation durable, le «capital forêt», dans sa multifonctionnalité, ne doit pas être touché. Cela signifie que le bois ne peut être exploité que de manière sélective et que la

composition de la faune et de la flore doit être préservée. Cela ne se réalise que partiellement toutefois. Par rapport à la réduction de la biodiversité, on y observe les mêmes conséquences écologiques négatives que dans les grandes zones de coupes rases qu'il est prévu de reboiser. Pendant longtemps, on a considéré les forêts tropicales comme étant le seul espace qui assure une certaine diversité des espèces. Comparé à d'autres écosystèmes, on y trouve en effet, sur une surface relativement petite, une grande quantité de variétés en petit nombre. Lorsque la discussion ne porte que sur la diversité des espèces, les forêts boréales apparaissent comme relativement uniformes, car peu de variétés d'arbres y trouvent une grande diffusion. Est-il de ce fait moins grave de procéder à des coupes rases dans les forêts boréales où de les reboiser avec des plants en provenance de pépinières centrales? Des recherches effectuées dans la forêt boréale de l'Alaska ont démontré que les arbres d'une forêt de pins poussant sur un seul versant présentaient, selon leur emplacement, de grandes différences du point de vue génétique. Lors de reboisements, cette biodiversité n'est en général pas prise en considération (Fenner 1993: 62). La conséquence en est que les nouvelles forêts sont génétiquement uniformes et qu'elles sont de ce fait mal adaptées aux transformations de l'environnement et peu résistantes aux parasites et aux maladies.

Les plantations de cellulose sont un problème pour l'environnement

La cellulose à courtes fibres importée en Suisse provient pour l'essentiel de plantations d'eucalyptus espagnoles, portugaises et brésiliennes. Ces plantations sont entre autre le résultat de reboisements réalisés dans des zones de coupes rases. Il s'agit, dans le cas de ces «nouvelles forêts», de adaptées. Les plantes sont mal adaptés aux conditions de l'environnement, nécessitent beaucoup d'énergie sous forme d'engrais et de pesticides et

Bibliographie

Fenner, Rudolf. 1993. «Boreale Wälder: Die Taiga im Schwitzkasten», dans: Vom Ende der Wälder. Robin Wood (éd.). Göttingen: Verlag die Werkstatt.

Finnish Forestry Association. 1992. Forestry in Finland: Sustained yield and efficient management.

Incomindios- Cahier, novembre. 1993. N° 68. (éd. spéciale Canada)

Jergius, Benjamin. 1993. «Gemässigte Regenwälder: Vom Tod der grünen Kathedralen», in:

Vom Ende der Wälder. Robin Wood (éd.). Göttingen: Verlag die Werkstatt.

Schwägerl, Christian. 1994. «Zu Kleinholz verdammt?», dans: GEO N° 2 1994.

SOEDRA (Association suédoise des propriétaires) rapport forêt 1994.

Association suédoise des producteurs de cellulose et de papier. Rapport 1992.

n'offrent pour ainsi dire aucun refuge aux insectes et autres animaux sauvages. De telles forêts, du point de vue écologique, sont des forêts mortes. On peut aussi se poser la question de savoir qui profite réellement de l'exportation de cellulose. Certainement pas la population locale, car l'exploitation de ces forêts se fait selon des méthodes modernes qui ne nécessitent que peu de main-d'œuvre, alors que ce sont les êtres humains qui doivent en supporter les conséquences désastreuses sur l'environnement.

La cellulose produite en Suisse est plus compatible avec la protection de l'environnement!

En fin de compte, toute production de cellulose à l'étranger – à l'exception des pays proches et des forêts réellement exploitées de manière durable en Scandinavie – présente de graves lacunes du point de vue écologique et social, lacunes qui ne sont pas aussi importantes dans notre pays où nous disposons d'une loi efficace en matière de sylviculture. De plus, il serait souhaitable d'exploiter une plus

grande quantité de bois suisse. Car beaucoup de bois indigène n'est pas mis en valeur, alors que, selon le rapport annuel de l'Association de l'industrie suisse de la cellulose, du papier et du carton (CPC), 397 000 tonnes de cellulose ont été importées en 1992, dont 60 000 tonnes de cellulose de sulfate du Canada, comme l'indique la statistique suisse du commerce. Cette demande ne pourrait-elle pas être satisfaite par du bois indigène (voir encadré)? Dans tous les cas, les consommatrices et consommateurs ont le droit de savoir d'où vient la cellulose avec laquelle est fabriqué le papier en Suisse. A eux ensuite de faire leur choix. Un papier produit avec de la cellulose indigène est en général plus compatible avec la protection de l'environnement et avec certains aspects sociaux que le papier pour lequel il a fallu importer de la pâte de bois du Canada, du Chili, de Scandinavie, d'Espagne, du Portugal, du Brésil ou de la Malaisie. Concernant ce dernier pays, un des responsables interrogés nous a dit qu'on allait y défricher de la forêt tropicale pour y installer des plantations de cellulose destinée à l'exportation, dans un premier temps pour le marché de l'Asie du sud-est ...



**La fabrique de papier Gruvöns Bruk en Suède.
Photo: Greenpeace, 1978**

Peut-on substituer la cellulose étrangère?

Il est difficile de déterminer combien de cellulose de sulfate importée pourrait être remplacée par de la cellulose de sulfite suisse. Les prescriptions en vigueur sur la protection de l'environnement interdisent la production de cellulose de sulfate en Suisse. Il est possible, toutefois, de produire cette cellulose par des processus de fabrication respectueux de l'environnement, la Bayrische Zellstoff GmbH l'a démontré dans son usine de Kelheim-sur-le-Danube. Mais cette fabrique a dû fermer ses portes, car elle ne pouvait plus concurrencer les bas prix de la cellulose étrangère (Source: Nouvelles Greenpeace, Allemagne, février 1994).

Info bois

Bravo!

Depuis quelques mois, la Migros déclare ses produits en bois en indiquant le nom du bois utilisé et le pays d'origine. Mais un rapide coup d'œil au centre Do-it-yourself de Bâle-Dreispietz permet de constater que de nombreux produits en bois ne portent pas encore cette déclaration, ou qu'elle est incomplète, en particulier au rayon ménage. On peut également critiquer la définition d'origine «Europe/Canada/Asie», trop imprécise, de certaines planches au rayon bois. Au cours des deux dernières années, la chaîne Do-it-yourself «B & Q», avec des ventes de bois annuelles de 260 500 m³, a non seulement retrouvé, pour 99% du bois vendu, le pays d'origine, mais aussi la zone d'abattage. Et ceci alors que 90% des fournisseurs ne connaissent même pas le pays d'origine du bois importé! Jusqu'en 1995, «B & Q» ne veut plus vendre que du bois en provenance d'exploitations durables. L'entreprise Norma Reiden SA, dans le canton de Lucerne, fabrique depuis peu des portes en bois indigène qui résistent même aux tests anti-feu. A la place d'abachi et de sipo, cette entreprise utilise de l'hêtre et du peuplier (pour 70% de Suisse, pour 30% de l'Alsace et de la Forêt-Noire).

Fi!

Le Conseiller national Georg Stucky (PRD, ZG) est membre du Conseil d'administration de la Hiag Holding SA (la plus grande entreprise industrielle de traitement du bois en Suisse). Il est aussi un fervent opposant à l'obligation de déclarer le bois et les produits en bois. Son entreprise vend, en plus de bois tropicaux (sipo, koto, limba, lauan, wawa, doussie, okoumé), du bois canadien provenant de zones de coupes rases effectuées par l'entreprise McMillan Bloedel. Depuis quelques mois, l'entreprise Precious Woods de Kilchberg ZH fait de la publicité dans la «Neue Zürcher Zeitung» pour ses deux projets au Costa Rica et au Brésil. Au Costa Rica, il s'agit de plantations de pochote et de tek. Au Brésil, c'est une zone de 800 km² de forêt naturelle encore intacte qui doit être exploitée de manière durable. La publicité de Precious Woods – «Chacune de nos actions et un bulletin de vote en faveur de la protection de la forêt tropicale» – frise l'insolence. Le Forum pour le bois, en tant que commission consultative pour le Département fédéral de l'intérieur, a organisé le 12 novembre 1993 une rencontre sur le

thème «éco-label». A l'occasion de cette soi-disante «rencontre de spécialistes», l'ambassadeur Nicolas Imboden a prononcé un discours contre la déclaration obligatoire du bois et des produits du bois. Par contre, aucun sympathisant n'avait été invité! C'est ainsi que l'on manipule l'opinion à la Confédération! La maison Fritz Jäggi Holzimport SA à Kilchberg BE fait depuis un certain temps de la publicité pour son label «FJ», suggérant ainsi un label écologique. Cette entreprise propose une quantité de bois tropicaux de l'Afrique de l'ouest et prétend: «Tous ceux qui utilisent du bois tropical participent activement à la sauvegarde de la forêt naturelle ...» Le label «FJ» serait garant d'un contrôle sévère et d'une exploitation durable de la forêt. Le 16 avril 1994, nous avons demandé par écrit à cette entreprise de nous fournir des détails sur son éco-label, mais nous n'avons jamais obtenu de réponse. Sans indications précises, ce pseudo «label écologique» reste peu crédible. De plus, il n'existe pas de véritable «éco-label» sur le marché du bois.

APPEL: Toutes les entreprises qui renoncent volontairement à l'utilisation de bois tropicaux ou de bois en provenance de zones de coupes rases peuvent s'annoncer chez nous. Nous en publierons volontiers une liste.



Action de Greenpeace au siège de l'entreprise Hiag à St. Margrethen. Photo: Roger Graf, 1993

BMF interne

Rapport annuel 1993

par Roger Graf

L'année 1993 a essentiellement été marquée par l'action de jeûne à Berne. Beaucoup de personnes ont jeûné avec Martin Vosseler et Bruno Manser, ont tricoté des pulls, ont aidé à l'organisation de l'action ou se sont occupées du stand d'information. Les actions spectaculaires et la visite de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss ont renforcé la présence des médias. Pendant le jeûne, le BMF a organisé une autre action d'envergure à Bruxelles. Après le jeûne de 60 jours observé par Bruno Manser, il s'est formé une «Chaîne de jeûne» qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Jusqu'à fin 1993, près de 40 personnes y avaient pris part, et Jacqueline Piso en a assuré la coordination (voir la rubrique Activités). Nous l'en remercions chaleureusement ici. En collaboration avec d'autres groupes pour la protection de l'environnement, le BMF a participé à une grande action lors de l'ouverture des «Zürcher Junifestwochen». Les invités de cette manifestation ont été renseignés de manière peu habituelle sur le Japon, hôte d'honneur des semaines zurichoises, et sur ses pratiques à l'égard des océans et des forêts primaires. A Londres, le BMF a attiré l'attention sur l'utilisation de bois tropical indonésien, cette fois par une «action varappe» au nouveau «Globe Theater». Le BMF a été présent à diverses conférences, entre autres au séminaire «éco-label» de Bruxelles et à la rencontre européenne des organisations pour la protection des forêts tropicales à Oxford. Une des tâches importantes du BMF est son travail de «lobby» auprès des autorités, des politiciens et des entreprises. Il s'est agi en

particulier du suivi de la motion «Obligation de remplir une déclaration pour le bois et les produits du bois». Cette motion, grâce à notre engagement permanent, a, de manière surprenante pour bon nombre d'entre nous, été approuvée en automne par le Conseil des Etats. Divers entretiens ont eu lieu avec des conseillers fédéraux, des ministres européens, des fonctionnaires et des hommes politiques. C'est ainsi que le BMF a organisé une rencontre entre des représentants des indigènes malais et le délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux, l'ambassadeur Nicolas Imboden. En 1993, les deux demi-cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne se sont joints à l'Alliance pour la protection du climat, ce qui signifie notamment qu'ils renoncent dorénavant à l'utilisation de bois tropicaux dans les bâtiments publics. Le BMF a également réussi à provoquer un changement d'attitude de la Coop et de la Migros: ces deux grands distributeurs ne veulent plus utiliser de bois tropical que là où, pour des raisons techniques, il n'est pas possible de faire autrement. De plus, la Migros a commencé à déclarer le pays d'origine et le type de bois (essence) de nombreux articles en bois. Le BMF a aussi été très présent dans les médias. La Télévision Suisse Romande (TSR) a diffusé un film de 50 minutes sur le travail que réalise le BMF. De nombreux reportages télé- et radiodiffusés et d'innombrables articles de journaux ont été publiés sur les Penans, sur le BMF et sur Bruno Manser. Ce dernier a été couronné «Brise-glace de l'année 1993» par un jury de journalistes et a reçu, de la part de l'Association des Dirigeants d'entreprise chrétiens en Suisse, le «Prix du courage civil 1993».

(Un rapport annuel détaillé peut être demandé auprès du Secrétariat du BMF, Heuberg 25, CH-4051 Bâle)

**Martin Vosseler,
Bruno Manser
et quelques ami(e)s
pendant leur jeûne
à Berne.
Photo: Fritz Berger,
1993**



BMF interne

Finances

Fortune au 31.12. 1993

Caisse	1 127.05
Compte de chèque postal	7 806.45
Banque	121 572.40
Equipements de bureau	2 295.10
Livres, brochures, vidéos	34 093.—

Fortune totale **166 894.—**

Compte d'exploitation 1993 (résumé)

Recettes

Dons	193 843.68
Vente de matériel d'information	17 099.87
Intérêts bancaires	4 233.—

Total des recettes **215 176.55**

Dépenses

Aide au Sarawak	59 232.—
Administration	27 911.40
Salaires	41 619.—
Virement honoraires	300.—
Assurances sociales	3 234.70
Achat de matériel	40 347.05
Assurances	189.00
Frais du compte de chèque postal	1 728.50
Frais bancaires	742.60
Impôts anticipé	1 464.85
Divers	9 260.66 *

Total dépenses **186 029.76** **186 029.76**

Excédent recettes 1993 **29 146.79**

*De cette somme, une contribution de 6666,66 francs a été versée en faveur des projets d'intérêt public du pasteur Max Sieber et de Christiane Brunner, car Bruno Manser a volontairement partagé son prix de «Brise-glace 1993» de 10 000 francs avec ces deux personnes très engagées elles aussi.

Le compte d'exploitation et le bilan détaillés, ainsi que le rapport des expert-comptables, peuvent être demandés au Secrétariat du BMF, Heuberg 25, CH-4051 Bâle.

Manifestations

Grand succès d'une matinée à Zurich!

Le 15 mai 1994, Maria Becker a enthousiasmé son public au Schauspielhaus par une présentation de textes de Tertullian et de Tolstoï. Son commentaire: «Même si l'on doit me porter sur la scène ... je viendrai!» Elle souffrait ce jour-là d'un douloureux lumbago. Franz Hohler aussi s'est montré sous son plus beau jour: ses sketches ont non seulement fait rire le public, ils l'ont aussi fait réfléchir. Bruno Manser, enfin, pendant sa conférence illustrée de diapositives, a emmené les spectatrices et les spectateurs dans la forêt du Sarawak. Cette matinée organisée au profit du BMF a rapporté un montant net de 9000 francs! Nous remercions de tout cœur Barbara Nathan-Neher, qui a organisé et cofinancé cette manifestation, ainsi que tous ceux qui ont participé à sa préparation et à sa réalisation.

Une vieille histoire

(Présenté au Schauspielhaus de Zurich le 15 mai 1994)

par Franz Hohler

Lorsque le jeune homme, venu du gentil pays, a vu comment les bulldozers perçaient des tranchées dans la forêt vierge du pays lointain et comment un arbre géant après l'autre y était abattu, il est revenu choqué dans son gentil pays et a demandé aux politiciens s'ils ne pouvaient pas faire quelque chose pour mettre fin à cette situation. Ce qu'il aimerait que l'on fasse, lui a-t-on demandé. Le plus simple, a répondu le jeune homme, serait d'interdire l'importation de bois tropical dans le gentil pays. Mais lorsqu'il a vu blêmir les hommes politiques, le jeune homme s'est vite repris: il suffirait, dit-il, d'être obligé de déclarer le bois tropical comme bois tropical. Cette fois, la réponse des politiciens était toute prête, et leurs regards réprobateurs en disaient long: ils parlèrent de la liberté du commerce, de la protection de l'industrie importatrice de bois, de la distorsion dans la concurrence, sans oublier l'euro-compatibilité ... seulement dans le cadre prévu par la législation ... on ne peut pas aller plus loin ... cela provoquerait tout d'un coup ... cela signifierait ... à notre grand regret! Et à chaque réponse, un arbre tombait à terre pour toujours dans le pays lointain.

**Bruno Manser, Maria Becker
et Franz Hohler au
Schauspielhaus de Zurich.
Photo: Ruedi Habegger, 1994**



Dates importantes/ activités

Chaîne de jeûne

Notre action de jeûne se poursuit depuis mars 1993. Cette action peut ouvrir des portes. Dans notre prochaine lettre circulaire, nous publierons une liste de tous ceux qui ont déjà participé à ce jeûne. Qui a envie de se joindre à nous pendant quelques jours? Un «paquet jeûne», qui passe d'un jeûneur à l'autre, et des informations sur cette action peuvent être demandés à.

Jacqueline Piso,
Donnerbühlweg 33,
3012 Berne,
(tél. privé: 031 301 08 88)

ou

Barbara Stocker,
Zeunerstrasse 7,
8037 Zürich,
(tél. 01/272 89 17).

Publications

Holzführer Bern

(Edité en allemand seulement
par la WWF Regionalgruppe Bern)

Ce «Guide du bois» a été rédigé dans le but d'encourager l'utilisation du bois indigène, c'est-à-dire du bois suisse, et par conséquent de réduire la consommation de bois tropical. Dans sa première partie, le guide présente les résultats d'une enquête menée auprès des entreprises de la région bernoise qui font commerce du bois. Dans la deuxième partie, il dénonce les failles du commerce du bois en Suisse. La troisième partie, enfin, aborde la question d'un boycott du bois tropical et donne aux consommatrices et aux consommateurs des indications pour savoir comment acheter du bois et des produits en bois en tenant compte de l'écologie. En plus de propositions alternatives de bois européens pour remplacer les bois tropicaux, le guide donne une liste des entreprises bernoises qui renoncent à l'emploi de bois tropical. Prix: Fr. 5.-. A commander auprès de:

WWF Regionalgruppe Bern,
Case postale 1035,
3000 Berne 7
ou auprès du Secrétariat BMF,
Heuberg 25,
4051 Bâle,
tél. 061/261 94 74.

Impressum

Bruno-Manser-Fonds, Heuberg 25,
CH-4051 Bâle, téléphone 061 261 94 74,
téléfax 061 261 94 73

Rédaction: Roger Graf, Bruno Manser
Auteurs: Bruno Manser, Tobias Haller,
Franz Hohler, Roger Graf
Collaboration: Christoph Wiedmer,
Heinz Lippuner
Traduction: Marianne Honegger (français)
Mary-Louise Mettler (anglais)
Dessin: Bruno Manser

Tirage: 3000 (allemand),
1000 (français),
500 (anglais)

Prix: gratuit pour les personnes intéressées

Dons:
Genossenschaftliche Zentralbank (GZB),
CH-4002 Bâle
Compte N° 421329.300000-8

Imprimé chez Gremper, Emminger & Co,
Bâle



Photo: Bruno Manser